

Contexte des fiches pratiques

Les fiches pratiques sont issues d'une réflexion entre EHPAD de la région Centre-Val de Loire, supervisées par un expert et coordonnées par l'ERVMA. En effet, suite à la crise sanitaire, des professionnels pluridisciplinaires se réunissent mensuellement pour échanger autour d'une thématique gériatrique ou gérontologique.

Constituée fin 2019, l'ERVMA est une équipe de coordination portée par le CHRU de Tours et missionnée par l'ARS Centre-Val de Loire. Elle est la deuxième équipe de ce type en France. Cette équipe pluridisciplinaire a vocation à apporter un appui aux professionnels, afin d'optimiser les parcours de soins, de promouvoir des actions de prévention, de diffuser les bonnes pratiques gériatriques et gérontologiques, de participer à la lutte contre l'âgisme et d'impulser une dynamique de recherche médicale et paramédicale.

Fiche pratique du téléstaff de mars 2023

La thérapie animalière, un soin non médicamenteux.

Experts : Sabine Virly*, psychologue et Gaëlle Lessault*, animatrice zoothérapie et assistante éducative et sociale

*EHPAD Le Château des Côtes Saint Gaultier (absence de conflit d'intérêt).

Rédacteur : Vanessa Pouteau**, infirmière coordinatrice

Approbateur : Dr.Natacha Michel**, Gériatre.

**ERVMA-CHU Bretonneau (absence de conflit d'intérêt).

Points clés : La médiation animale est un soin alternatif non médicamenteux, qui se pratique en individuel ou en petit groupe (4pers max). Elle est caractérisée par une triangulation entre un bénéficiaire, un intervenant en médiation animale et un animal médiateur.

Bienfaits physiques : favorise la motricité.

Bienfaits psychologique : Stimule les affects positifs et rappelle des souvenirs.

Bienfaits sociaux : Favorise la communication verbale et non verbale et renforce les interactions entre le résident et le thérapeute au sein du groupe.

Questions/réponses :

Quelle évaluation est faite auprès du résident ? Evaluation de l'état émotionnel de la personne en fin de séance (comparatif avec l'état émotionnel en début de séance) et de la participation et la progression de la motricité selon les objectifs fixés.

Quel est le montant de la formation ? Environ 1600 euros.

Existe-il des aides financières ? La formation peut être prise en charge par l'établissement lui-même. Pour les frais de fonctionnement : les interventions sont assurées par l'association « agir pour sourire » et le Crédit Agricole de la commune.

Quels types d'expériences avez-vous avec les animaux ? Dans le service, il y a des chats. Certains résidents sont responsables de la gestion des rendez-vous vétérinaires ou du nourrissage des animaux.

Faut-il prendre des jeunes animaux ? L'animal doit être sélectionné en fonction de ses aptitudes à aller vers l'humain. C'est l'humain qui doit s'adapter à l'animal. Il est compliqué de savoir si le chiot aura les qualités requises pour faire de la médiation. Chez un chien adulte, on peut observer son comportement pour savoir s'il est apte à pratiquer ou pas la médiation animale.

Résumé :

Les différentes étapes de l'accompagnement animalier :

1-Choisir les résidents (décision collégiale) qui participeront à une séance (personnes présentant des problématiques d'agressivité, d'isolement, de dépression et/ou de troubles cognitifs).

2- Définir des objectifs et proposer des ateliers individuels ou collectifs.

3- Réalisation d'une séance en deux temps : Un temps de 20 minutes est consacré aux rappels mnésiques, au travail du langage et de la motricité fine. Un deuxième temps est consacré aux échanges entre le résident et le thérapeute (travail sur la stimulation cognitive).

4-Evaluation de la séance : grille d'évaluation et compte-rendu.

Les freins possibles de la thérapie animalière :

-Les règles sanitaires spécifiques strictes et les visites régulières chez le vétérinaire (onéreux).

-Le non accès aux salles de restauration pendant les repas (risque de zoonose).

-L'animal est toujours tenu en laisse (moins accessible aux résidents).

-La météo (en période de canicule, l'animal est moins réceptif).

-Les risques de blessures bénignes ou d'allergie.

- La thérapie animalière est parfois assimilée à une simple animation.

La médiation animale est un outil précieux qui permet de dynamiser l'accompagnement des résidents et d'être un soutien pour les soignants afin de dédramatiser une situation ou améliorer un soin.

La mise en place et la pérennisation d'un projet de thérapie animalière demande beaucoup d'investissement. Il est nécessaire que les équipes soignantes et de direction travaillent ensemble pour que ce soin non médicamenteux devienne un projet d'établissement et ne reste pas seulement un projet des personnes formées.

Mots clés : accompagnement-thérapie-soins non médicamenteux